

## **DELIBERATION N° 24**

**ANRU – quartier de Neuville – secteur avenue Claude Debussy – phase 1 – convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la mise en place de containers enterrés (délibération n° 40 du 2 juillet 2015 rapportée)**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 28 janvier 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia (de la question n°1 à la question n°28) , Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien (de la question n° 5 à la question n° 36), M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 21), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie,

**Sont absents et excusés** : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 29 à la question n° 36), Mme QUESNEL Alice, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme THETIOT Danièle (de la question n° 6 à la question n° 36), Mme OUVRY Annie, M BAZIN Jean (de la question n° 22 à la question n° 36)

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme RIDEL Patricia à M Langlois Nicolas (à partir de la question n° 29), M. LECANU Lucien à M. JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n°4 ), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AVRIL Jolanta à M WEISZ Frédéric, Mme QUESNEL Alice à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M PETIT Michel (à partir de la question n° 6), Mme OUVRY Annie à Mme ORTILLON Ghislaine, M BAZIN Jean à M. GAUTIER André (à partir de la question n° 22).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie**

.../...

**Rapporteur : Patricia RIDEL, adjointe au maire,**

Dans le cadre du projet ANRU, et sous le pilotage de la Ville, différents projets d'aménagements publics, de créations ou de rénovations de logements, d'améliorations du cadre de vie, sont prévus et organisés dans une convention en date du 18 juin 2010, modifiée en date du 18 juin 2011. Dans le quartier de Neuville, le secteur de l'avenue Claude Debussy fait l'objet d'un travail important d'amélioration de la qualité des espaces publics en lien avec le bailleur Sodineuf Habitat Normand qui réalise la résidentialisation des immeubles du secteur Parc de Neuville et du secteur Debussy.

Pour accompagner ce volet du dossier ANRU, il est notamment prévu de remplacer dans ce quartier les containers collectifs collectés en pied d'immeuble, par des containers enterrés, mutualisés entre plusieurs logements ou immeubles.

Pour compléter les travaux de résidentialisation de l'immeuble Marco Polo qui sont déjà réalisés par SODINEUF, la Ville de Dieppe anticipe la réfection du trottoir le long et sur le pignon du Marco Polo, avenue Claude Debussy et rue Saint Ouen. Aussi l'installation du point d'apport volontaire prévu sur le pignon du Marco Polo doit-il être aussi prévu dans cette opération spécifique qui constitue la phase 1 du réaménagement de l'avenue Debussy.

La compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés relevant de l'agglomération depuis le 1er janvier 2012, il est nécessaire de régler, par voie de convention, les interventions des différentes parties concernées par ce projet. Le modèle tripartite ci-annexé organise les modalités de financement et d'installation des containers enterrés sur la phase 1 de l'aménagement de l'avenue Claude Debussy. Il annule et remplace la convention validée par le Conseil Municipal du 2 juillet 2015. En effet, la précédente convention prévoyait aussi l'installation de containers enterrés au droit de l'immeuble Surcouf, rue Léon Lefebvre. Or, des contraintes techniques sur ce secteur interdisent l'installation initialement prévue.

La Ville conserverait le rôle de maître d'ouvrage de l'opération, financerait le creusement des 2 fosses; Dieppe Maritime financerait les 2 containers enterrés installés dans les cuves préfabriquées ; le bailleur financerait les 2 cuves préfabriquées, destinées à recevoir les containers enterrés.

**Vu :**

- l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales
- la délibération n°40 du conseil municipal du 2 juillet 2015

**Considérant :**

- l'intérêt local d'une mutualisation des moyens et des financements entre les parties,
- l'avis de la commission n°3 du 26 janvier 2016.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,**

**- rapporte la délibération n°40 du conseil municipal du 2 juillet 2015,**

**- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la mise en place de 2 containers enterrés dans le quartier de Neuville – avenue Claude Debussy - phase 1, et toutes les pièces s'y rapportant.**

***Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.***

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée,  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

